

Cote du document:	<u>EB2009/98/R.19</u>
Point de l'ordre du jour:	<u>14 b)</u>
Date:	<u>19 novembre 2009</u>
Distribution:	<u>Publique</u>
Original:	<u>Anglais</u>

**F**



Ouvrer pour que les  
populations rurales pauvres  
se libèrent de la pauvreté

## **Rapport sur la mise en œuvre du programme renforcé de cadres associés**

Conseil d'administration — Quatre-vingt-dix-huitième session  
Rome, 15-17 décembre 2009

---

Pour: **Information**

## **Note aux Administrateurs**

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour information.

Afin que le temps imparti aux réunions du Conseil soit utilisé au mieux, les Administrateurs qui auraient des questions techniques à poser au sujet du présent document sont invités à se mettre en rapport, avant la session, avec la responsable du FIDA ci-après:

### **Liz Davis**

Directrice de la Division des ressources humaines

téléphone: +39 06 5459 2562

courriel: [l.davis@ifad.org](mailto:l.davis@ifad.org)

Les demandes concernant la transmission des documents de la présente session doivent être adressées à:

### **Deirdre McGrenra**

Fonctionnaire responsable des organes directeurs

téléphone: +39 06 5459 2374

courriel: [d.mcgrenra@ifad.org](mailto:d.mcgrenra@ifad.org)

# Rapport sur la mise en œuvre du programme renforcé de cadres associés

## I. Généralités

1. À la troisième session de la Consultation sur la septième reconstitution des ressources du FIDA (document REPL.VII/3/R.4), il a été noté que les participants du programme de cadres associés provenaient uniquement de pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).
2. À la quatrième session de la Consultation (document REPL.VII/4/R.9), deux solutions ont été envisagées: a) renforcer le programme sous sa forme actuelle en recrutant des cadres associés ressortissant de pays non membres de l'OCDE ou b) remplacer le programme existant de cadres associés par un programme de jeunes cadres semblable à celui de la Banque mondiale.
3. Le programme de cadres associés joue un rôle important pour les opérations du FIDA et une répartition géographique équitable est un axiome clé du fonctionnement du Fonds. C'est en se fondant sur ce principe qu'à sa cinquième session, la Consultation s'est déclarée favorable au concept d'un renforcement du programme de cadres associés offrant des opportunités à des candidats de pays non membres de l'OCDE et a demandé au Conseil d'administration d'examiner, en septembre 2006, les répercussions d'un nouveau programme et d'en étudier les modalités d'exécution.

## II. Introduction de la phase pilote du programme renforcé de cadres associés

4. À sa quatre-vingt-huitième session, le Conseil d'administration a approuvé la recommandation (EB 2006/88/R.6, C.R.P./Rev.1 et Rev.2) qui demandait au FIDA de renforcer la représentation des ressortissants de pays non membres de pays de l'OCDE moyennant l'élargissement du programme de cadres associés et la mise en œuvre, en parallèle, d'un programme renforcé de cadres associés pour une période d'essai de trois ans (2007-2009).
5. L'objectif global du programme renforcé est identique à celui du programme de cadres associés et donne aux jeunes cadres la possibilité d'acquérir une expérience pratique par le biais d'un apprentissage structuré, tout en contribuant à la réalisation des objectifs du FIDA. Les cadres associés ressortissant de pays de l'OCDE seraient financés par leurs gouvernements respectifs, tandis que les ressortissants de pays non membres de l'OCDE participant au programme renforcé seraient financés par le biais du budget ordinaire et des fonds supplémentaires du FIDA.
6. Il a été convenu qu'à la clôture de la phase pilote, une évaluation du programme renforcé serait effectuée, que les conclusions seraient présentées aux membres du Conseil et que la décision de poursuivre le programme serait prise à la lumière de l'évaluation et des incidences financières. Le présent document a été rédigé dans ce but.

## III. Exécution du programme renforcé de cadres associés

7. Un avis de candidature général a été transmis aux représentations permanentes à Rome, aux organisations des Nations Unies et aux institutions financières internationales. Il a été également publié sur Internet et sur le site Intranet du FIDA ainsi que dans de grands magazines et journaux (*The East African, Jeune Afrique, Al-Ahram Weekly, Al Sharq Al Awsat, Al Hayat, The Wall Street Journal Asia, América Economía* et *El País Internacional*). En réponse à la publication de l'avis de vacance de poste, 631 candidatures, provenant de 108 pays, ont été reçues.

8. Les candidats étaient de jeunes cadres ressortissant de pays en développement, âgés de moins de 32 ans, titulaires d'un diplôme dans une discipline pertinente pour le poste et ayant deux ans d'expérience professionnelle. La maîtrise de l'anglais était indispensable et la connaissance d'une autre des langues officielles du FIDA souhaitable.
9. Suite à une réunion de la haute direction au FIDA, il a été décidé de créer quatre postes au titre du programme renforcé et de les affecter au Département gestion des programmes.
10. Le processus de recrutement a été conforme aux règles et réglementations énoncées dans la Politique du FIDA en matière de ressources humaines. Les entretiens se sont déroulés à Rome et ont été conduits en utilisant une méthodologie de sélection ciblée. Il a été également demandé aux candidats de passer un examen écrit. Quatre candidats, du Liban, de Mongolie, d'Inde et de Maurice, ont été retenus.
11. Ces candidats ont été soumis à la même procédure de recrutement, ont dû présenter les mêmes certificats médicaux et bénéficient des mêmes prestations que les cadres associés recrutés à l'échelle internationale. Un contrat d'un an de niveau P-2 leur a été offert, avec la possibilité de le prolonger pour une année, en fonction de la qualité des résultats.

#### **IV. Évaluation du programme**

12. Comme pour membres du personnel du FIDA, le système d'évaluation du personnel a été utilisé pour apprécier la performance des candidats recrutés au titre du programme renforcé. Les appréciations indiquées ci-après ont été recueillies auprès tant des superviseurs que des candidats.

##### **A. Principales observations des superviseurs**

13. Les superviseurs ont noté que le programme renforcé avait offert au FIDA la possibilité:
  - a) de prospecter le marché des candidats des pays en développement et de bénéficier de la participation de jeunes professionnels talentueux qui ont enrichi la diversité globale du Fonds;
  - b) d'offrir aux participants une opportunité unique d'acquérir une expérience au sein d'une institution financière internationale et du système des Nations Unies, et d'en comprendre le fonctionnement.

##### **B. Principales observations des candidats du programme renforcé**

14. Les participants au programme renforcé ont indiqué que leur expérience au FIDA leur avait permis de:
  - a) bénéficier de l'encadrement effectif et des conseils des superviseurs, ce qui a renforcé leur développement professionnel et leur motivation;
  - b) créer de solides réseaux qui faciliteront leurs relations futures avec le FIDA, les organismes de développement internationaux et le secteur privé;
  - c) mieux comprendre les activités de développement menées par le système des Nations Unies et les institutions financières internationales.

##### **C. Évaluation**

15. Le programme renforcé favorise une meilleure connaissance du système des Nations Unies par les participants et enrichit le programme de cadres associés en renforçant la diversité et la qualité. Le programme de cadres associés, à lui seul, n'encourage pas le recrutement de jeunes professionnels provenant de pays non membres de l'OCDE, d'où la pertinence particulière du programme renforcé pour le FIDA. En encourageant le développement professionnel de jeunes cadres de pays

non membres de l'OCDE, ce programme permet également de redynamiser et de renouveler les approches qu'utilise le FIDA pour s'acquitter de son mandat.

## **V. Financement**

16. Le coût du programme, approuvé au titre de la présente phase pilote, a été limité à 1 million d'USD pour assurer le recrutement de quatre jeunes professionnels au titre du programme renforcé, deux en 2007 et deux en 2008, sur la période de trois ans 2007-2009. Au cours de l'exécution du programme, il est clairement apparu que le montant affecté à cette fin était insuffisant et qu'il était nécessaire d'octroyer des fonds supplémentaires à hauteur de 360 824 USD, au titre du budget administratif du FIDA, pour couvrir la période de trois ans.

## **VI. Conclusion et recommandation**

17. En se fondant sur les résultats et les appréciations reçus, l'initiative a généré des avantages certains aussi bien pour les participants que pour les divisions qui les ont engagés. Le coût de chaque opportunité a toutefois été supérieur au budget initial et les contributions des États membres ne se sont pas concrétisées. Il est indispensable que le FIDA continue de recruter de jeunes professionnels hautement qualifiés ressortissant de pays non membres de l'OCDE qui pourraient jouer à l'avenir un rôle essentiel dans le développement de leur propre région, mais le programme, tel qu'il est structuré à l'heure actuelle, n'est pas viable s'il est uniquement financé par le budget administratif du FIDA. La direction en référera à nouveau au Conseil afin que ce programme soit financé par d'autres mécanismes.